



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 72729

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les mesures, en matière de développement durable, que son ministère compte adopter durant l'année 2010.

Texte de la réponse

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013, adoptée en comité interministériel du développement durable le 27 juillet 2010, constitue le nouveau cadre d'intervention du ministère. Une circulaire, relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative, sera prochainement adressée aux services déconcentrés. Elle définit les orientations 2010-2013 et constitue le plan d'action du ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative. Par ailleurs, le ministère chargé de la jeunesse a poursuivi tout au long de 2010 le travail effectué les années précédentes, en pérennisant des actions concernant l'engagement des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et le développement d'actions territoriales autour de l'environnement. Le chantier amorcé en 2008-2009, avec le lancement d'un appel à projets auprès des associations de jeunesse et d'éducation populaire, pour qu'elles développent une démarche conforme aux enjeux du développement durable, a été poursuivi en 2010. Des indicateurs permettant d'identifier et de valoriser les enjeux du développement durable dans la démarche associative ont été construits et vont permettre aux services déconcentrés d'identifier les bonnes pratiques. En octobre 2009, des assises nationales de l'EEDD se sont déroulées à Caen. Elles ont été l'occasion d'un engagement formel du ministère chargé de la jeunesse par la signature du document cadre intitulé : « Espace national de concertation ». Il s'agit d'une plateforme réunissant les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Une nouvelle rencontre nationale est prévue le 29 octobre 2010, pour assurer la poursuite de ce chantier, avec l'ensemble des acteurs. En concertation avec le secrétariat d'État aux sports et dans le cadre du travail gouvernemental sur les métiers de la croissance verte, une réflexion par ailleurs a été engagée en 2010. Elle concerne les métiers et filières de formation devant permettre aux animateurs du champ jeunesse de mieux appréhender l'environnement et le développement durable. Ce travail pourrait déboucher, si cela s'avérait nécessaire, sur l'adaptation des formations existantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72729

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2300

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12932